

**Procès-verbal de l'assemblée de
la commune 2^{ème} section du 29 août 2022**

Il est 20 h lorsque le président, M. MS, ouvre l'assemblée qui a été convoquée régulièrement par le Journal officiel n° 27 du 5 août 2022 ainsi que par l'usage local.

Les représentants de la 2^{ème} section, sont Mme CB, le président et le conseiller QGt ; c'est donc ce dernier et Mme CB qui sont nommés scrutateurs.

M. Schaffner donne connaissance de l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2021.
3. Divers et imprévus

L'ordre du jour ainsi que le droit de vote ne sont pas contesté.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

La secrétaire, Mme SG, donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée du 13 décembre 2021. Le PV est accepté à l'unanimité.

2. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2021

La caissière présente les comptes 2021 qui bouclent avec un déficit de Fr. 11'710.60. Les Fr. 38'800.65 de revenus ne suffisent pas pour les Fr. 50'511.25 de charges. Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

3. Divers et imprévus

Mme CB évoque le problème du chemin menant à Malmaison. Mme le Maire AE, lui confirme les échanges à ce sujet et le fait que le dossier est en cours.

Il est 20 h 10 lorsque le président remercie et lève l'assemblée.

Au nom de l'assemblée de la commune 2^{ème} section

Le président

MS

La secrétaire

SG